

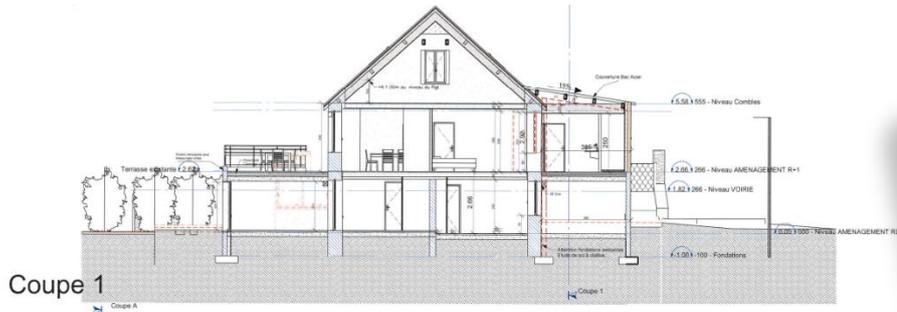
PLAN EN COUPE

Pourquoi fournir un plan en coupe ?

Il permet de comprendre l'implantation et les incidences du projet par rapport au profil du terrain sur lequel il est réalisé.

Comment réaliser un plan en coupe ?

La présentation du plan en coupe n'est pas réglementée à partir du moment où les informations nécessaires y sont.



Coupe 1

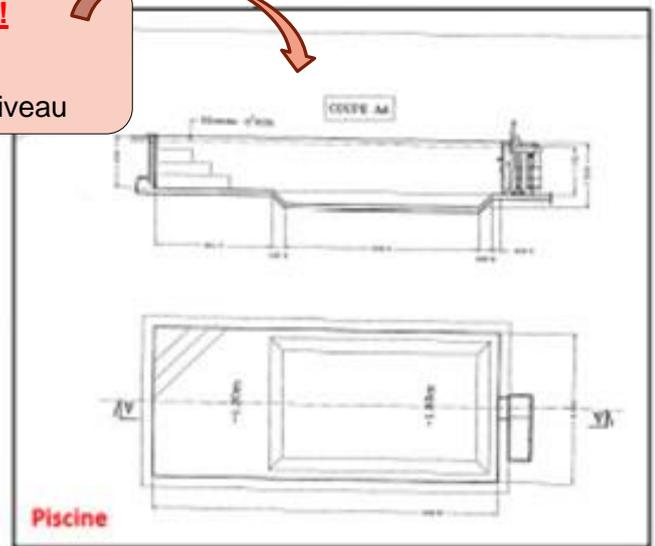
Le plan en coupe est une pièce **obligatoire** pour toutes les demandes de permis de construire et pour tous les projets susceptibles d'avoir une incidence sur le terrain (piscine par exemple)

Quelles sont les informations à indiquer sur le plan en coupe ?

- ✓ La construction souhaitée
- ✓ La courbe de niveau du terrain avant travaux (terrain naturel)
- ✓ La courbe de niveau du terrain après travaux (terrain fini)
- ✓ La hauteur et la profondeur de la construction
- ✓ L'échelle

Plan en coupe à éviter !!

- ✓ Pas d'échelle
- ✓ Pas de courbes de niveau



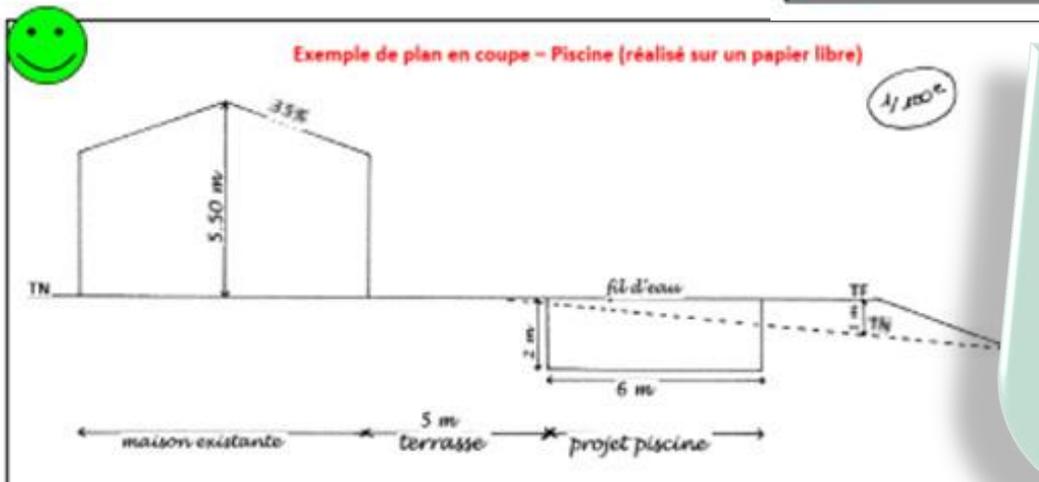
ZONE INONDABLE

Si votre terrain est situé en zone inondable, pensez à indiquer les côtes altimétriques NGF

Ne pas oublier !!

La cotation du plan en coupe est indispensable

Exemple de plan en coupe - Piscine (réalisé sur un papier libre)



ASTUCE :

- ✓ Plusieurs plans en coupe peuvent être fournis si besoin
- ✓ La coupe choisie doit être la plus pertinente au regard du projet et du terrain